

Conseil de quartier de la Gibauderie

Maison de la Gibauderie, 111 rue de la Gibauderie 86000 Poitiers tél. 05 49 47 83 57
E-mail : conseil.gibauderie@orange.fr

Compte-rendu de la réunion de la commission
13 octobre 2009

En présence de Mme Eliane Rousseau Adjointe au Maire chargée de la Voirie et des Espaces publics, de M. Philippe Gohler, Directeur du service accompagné de M. Brunet et d'un technicien. Etaient également présents, M. Michel Touchard, Conseiller général et sa suppléante, Mme Véronique Lepareux

Membres de la commission présents :

Guy Bobin, Catherine Catel, Jean-Louis Filloux, Jean-Pierre Guérin, Philippe Guillard et Jeanine Pinaud

Avec : les riverains de la rue des Genêts ainsi que des habitants d'autres secteurs du quartier, une trentaine de personnes en tout.

Jean Louis Filloux rappelle l'ordre du jour de la réunion qui est essentiellement consacré à des problèmes de circulation dans plusieurs rues du quartier ainsi qu'à des questions de stationnement. Cette réunion fait suite à une première concertation. Elle sera donc davantage consacrée à l'exposé des solutions envisagées.

1) **Rue des Genêts** : la circulation rue des genêts étant trop intense (800 véhicules / jour) et le débouché sur l'avenue étant particulièrement dangereux, la solution consiste à mettre cette rue à sens unique « entrant » dans le quartier avec réaménagement des passages piétons. La Ville reconnaît en effet que les passages et abaissements actuels sont mal placés. Les potelets en plastique sont provisoires.

Les aménagements envisagés présentent l'avantage de pouvoir conserver des cheminements sur trottoirs suffisants pour les piétons et de prévoir un stationnement en quinconce. Le propriétaire de la dernière maison, côté Champs Balais, peut également sortir de son garage sans danger et la traversée des piétons sera protégée par des aménagements en dur surélevés.

La mise à sens unique présente cependant l'inconvénient pour une riveraine de ne plus pouvoir sortir du quartier par cette rue pour tourner à gauche sur l'avenue du 11 novembre vers Leclerc / Grand large. Il lui est conseillé de prendre la rue de la Rochefoucauld et de sortir du quartier par le rond point de la rue de la Gibauderie et de l'avenue Mozart en direction de l'avenue du 11 novembre. Traverser le terre plein central de l'avenue du 11 novembre au niveau de la piscine, est interdit et dangereux.

La propriétaire de la dernière maison à droite en sortant sur l'avenue Jacques Cœur craint de ne plus pouvoir manœuvrer correctement pour entrer et sortir de son garage. La question devra être étudiée.

La Ville préviendra les riverains, avant le début des travaux, pour mise à sens unique. Cela va changer les habitudes et la circulation sortante va se reporter sur d'autres rues. On pourra alors faire le bilan de l'opération et reprendre l'examen de manière plus globale et faire évoluer ce plan de circulation, éventuellement.

A ce propos, est soulevée la question de la circulation piétonne des scolaires par la rue Evariste Gallois et les rues de déserte du « Studel ». Ces dernières sont dans l'enceinte de la copropriété et une portion de la rue Gallois peut-être également : à vérifier et à voir éventuellement... Pour la Ville, il semble que la voirie soit suffisamment sécurisée à cet endroit.

2) **Rue de la Gibauderie** : A l'arrière du CHU, la rue a été aménagée avec des ralentisseurs et un rétrécissement de chaussée pour décourager la vitesse et protéger les sorties et le carrefour allée de la Ganterie.

3) **Rue de la Providence :**

Cette rue participe à la desserte entre trois zones économiques : la Gibauderie, Grand Large et le Pré Médard. Pour le moment, la proposition de mettre cette rue à sens unique du rond point de l'avenue Mozart au rond point de la route de Nouaillé a été bien reçue par les institutions riveraines avec un certain nombre d'aménagements dont l'accès/sortie à double sens des urgences de la clinique, des pistes cyclables et un « cédez le passage » au niveau du « petit » rond point, pour ralentir et/ou décourager le flux.

Cette opération serait mise en place après l'aménagement de la route de Nouaillé, conservée à double sens, pour accueillir le passage (et l'arrêt) des transports en commun. L'entrée et la sortie des autres entreprises et institutions **font** également l'objet d'une concertation.

Le Collège a reçu un avis favorable pour son permis de construire à condition d'aménager un « dépose minute » hors voirie, ce qui a été fait. Il sera contacté pour son maintien car selon des participants, les grilles sont fermées depuis un certain temps, occasionnant des encombrements. Le dispositif pourra évoluer après un premier bilan et selon les usages qui en découleront.

4) **Rue Paul Cezanne :**

Pour répondre au besoin de stationnement dans cette rue, protéger les sorties de véhicules et le carrefour avec la rue Schoelcher tout en garantissant la circulation des piétons, la proposition est également de la mettre à sens unique de la rue Van Gogh vers la rue Schoelcher. Des participants font état d'une mauvaise perception par les riverains des aménagements actuels (dangerosité des virages et de la voie rétrécie par les pistes cyclables de la rue Schoelcher) et de conflits de voisinage à propos du stationnement sauvage. Le dispositif proposé est fait pour améliorer la situation et sera évalué après un certain temps d'usage. Il permet de réaliser 13 places de stationnement d'un seul côté le long de la voie.

Un premier essai sera fait avec un marquage au sol et le trottoir pour le cheminement piéton sera réalisé dans un 2^{ème} temps.

5) **Allée du Rabbin Elie Bloch :**

M. Touchard annonce que l'éclairage public de cette allée du parc, le long des Archives départementales, va pouvoir se faire grâce à l'accord intervenu entre le Conseil Général et la Ville. C'est une demande ancienne des habitants pour permettre leurs allées venues en soirée. Les 18 candélabres de 4m, en aluminium imitation bois, surmontés d'une « galette » à Led sont présentés aux participants. La durée de vie des Leds, expérimentée avec les feux tricolores, est bien plus longue et leur consommation plus économique, les coûts de maintenance étant réduits d'autant. Il faut savoir que Poitiers possède 15 000 points lumineux qu'il faut remplacer tous les 3 ans en moyenne : la technologie « Led » va générer des économies certaines.

L'éclairage sera implanté sur la pelouse pour éviter les travaux sur le stabilisé, pour un coût de 48 000 €.

6) **Points soulevés en sus de l'ordre du jour :**

- carrefour de la rue du Clos Marchand, près de Pôle emploi vers le Grand large : Pour l'instant il n'est pas envisagé d'aménager davantage ce carrefour ni d'y faire un giratoire comme demandé. En effet, aménager ce lieu suppose une concertation élargie avec la CAP et la commune de St Benoît. Le dossier de rétrocession des espaces publics de Grand large avançant maintenant régulièrement, il paraît préférable d'attendre que les espaces soient dans le domaine public pour engager toute concertation et travaux d'importance.

- stationnement aux abords de la Maison de la Gibauderie : malgré l'insistance du Président de la Maison de la Gibauderie et de plusieurs participants, Mme Rousseau est opposée à tout projet d'extension du stationnement dans ce secteur. Elle estime que cela aurait dû être pensé avec la construction de la Maison et que les changements effectués dans l'accès aux écoles sont des protections suffisantes. Elle ne souhaite pas non plus examiner la largeur du trottoir à droite en allant vers la rocade.

- marquage au sol, rue de la Gibauderie, pour les n° 70 et 80 : il s'agit d'entrées de maisons desservies par un chemin qui n'est pas perçu par les automobilistes comme sorties et qui sont régulièrement obstruées. Il paraît nécessaire de trouver un mode de signalisation renforcé.

- la remise en état des parkings aux abords du centre commercial sera faite prochainement et en fonction des résultats des négociations en cours avec la copropriété pour la rétrocession du parking arrière (côté pharmacie).

- Les plaques de rue manquantes seront recensées par Guy Bobin. Il convient de bien différencier les plaques, qui indiquent une rue à son début, des poteaux indicateurs de direction, déjà très nombreux en ville. Il n'en existe pas pour les rues.

En conclusion : le service Espaces publics de la Ville envoie des courriers d'information aux riverains des rues des Genêts et Paul Cézanne, recueille les réactions puis prend les arrêtés nécessaires. Le conseil de quartier s'occupe de recenser les plaques de rue manquantes et fait parvenir le compte-rendu aux participants.

Auteur du compte-rendu : Catherine Catel